

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 06/12/2018
Présents : 16	<i>L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés: Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés : Gérard BARO, Roland BASCOUL, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Avenant Contrat Local de Santé

En juillet 2013, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé avec l'Agence Régionale de Santé dans un Contrat Local de Santé, conclu autour de quatre axes stratégiques :

- Les soins de premier recours et urgences
- Le parcours de santé des personnes âgées
- Le développement du panier de services de soins et de prévention de proximité, avec un focus sur les addictions, la santé mentale des jeunes et l'accès aux droits.
- Le développement de la télémédecine

Un avenant prolongeant le CLS jusqu'au 31 décembre 2018 a été signé le 29 août 2018, pour permettre l'élaboration du futur CLS, en adéquation avec la stratégie du Pays et de l'Agence Régionale de Santé.

Lors du comité de pilotage du 4 septembre, le Pays et l'ARS ont retenu pour le prochain CLS les trois axes stratégiques suivants :

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours et aux urgences
- Faciliter l'autonomie des personnes vulnérables
- Développer des comportements et des environnements favorables à la santé

A l'automne, des réunions de concertations avec les acteurs du territoire ont été organisées afin de recueillir des propositions d'actions au regard de la stratégie posée par le comité de pilotage.

L'ensemble de ces propositions sont actuellement étudiées techniquement par les équipes du Pays et de l'ARS et seront présentées au comité de pilotage début 2019.

Il est proposé de prolonger l'actuel CLS jusqu'au 30 juin 2019, afin de déterminer les actions à inscrire dans le futur CLS, de rédiger le document-cadre ainsi que les fiches-actions.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de signature de ce nouvel avenant du Contrat Local de Santé et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de signature de ce nouvel avenant du Contrat Local de Santé et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Fait à Cessenon-sur-Orb, le 18 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

